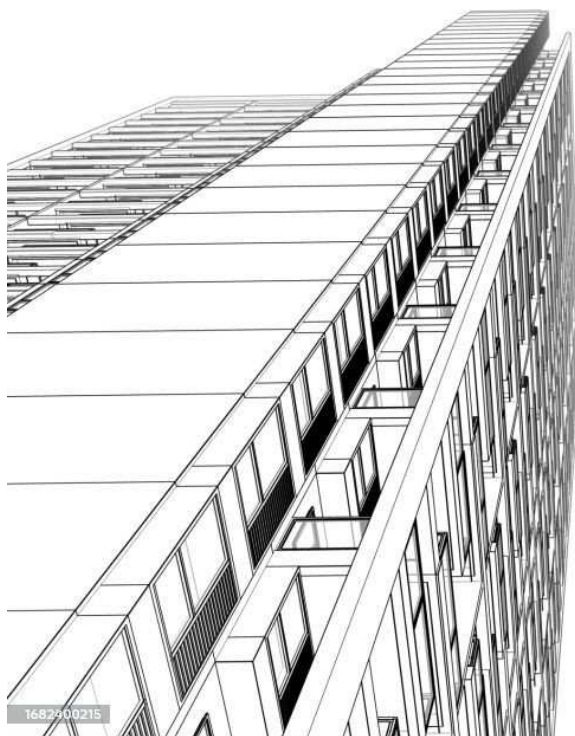




S.C.P. HUISSIERS-GRATTECIEL

Commissaires de Justice associés

K. GAUSSUIN & J-C. BARON

138 cours Emile Zola

CS35002

69100 VILLEURBANNE

Tel : 04.78.68.95.00

Mail : contact@huissiers-gratteciel.fr

Site internet : <https://huissiers-gratteciel.fr/>

PROCES-VERBAL DE CONSTAT



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

-EXPEDITION- PROCES-VERBAL DE DEPOT

L'AN DEUX MILLE VINGT- CINQ ET LE DIX SEPTEMBRE.

A LA REQUETE DE :

L'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne, en abrégation ENM, dont le siège est situé 46 cours de la République à VILLEURBANNE (69100), agissant poursuites et diligences de Madame Cathy PRAEGER, responsable de la scolarité.

Je, soussignée, Karine GAUSSUIN/Jean-Charles BARON, Commissaire de Justice, membre de la SCP HUISSIERS-GRATTECIEL, Commissaires de justice associés, 138 cours Emile Zola 69602 VILLEURBANNE,

Certifie et atteste avoir reçu ce jour :

Le règlement du tirage au sort pour les inscriptions à l'école nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne pour la rentrée 2025-2026 prévue le 15.09.2025, les candidatures devront être déposées lors des JIC à l'ENM les 3, 4 et 5 septembre 2025.

Et de toute ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de dépôt pour servir et valoir ce que de droit à ma requérante, auquel j'ai annexé les règlements du tirage au sort pour les inscriptions à l'Ecole nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne pour la rentrée 2025-2026.

COUT DE L'ACTE (en euros)

Montant H.T.	205,00
T.V.A. à 20%	41,00
Total T.T.C.	246.00

Karine GAUSSUIN
COMMISSAIRE DE JUSTICE



Règlement du tirage au sort pour les inscriptions à l'École nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne pour la rentrée 2025-2026

Etabli le 09/09/2025

Article 1 – Désignation:

Le présent règlement concerne les inscriptions à l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne :

Statut : syndicat mixte de gestion

Adresse : 46 cours de la République 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 78 68 98 27

Mail : scolarite@enm-villeurbanne.fr

Représentée par Monsieur Stéphane Frioux en qualité de Président,
ci-après désignée ENM.

Article 2 - Présentation et Généralités :

Le présent règlement concerne les inscriptions à l'École nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne située au 46 cours de la République 69100 Villeurbanne.

Les candidatures pour les inscriptions sont ouvertes cette année pour différentes disciplines et différents niveaux.

Les disciplines ouvertes aux débutants, selon l'âge, sont :

Alto, contrebasse, chœur Mélopée, danse contemporaine, danse afro-contemporaine, danse hip-hop, danse orientale, ensemble vocal Il était une voix (8-11 ans), ensemble vocal atelier 12-14 ans, flûte traversière, traverso, Môme percus, Musique Sud-Américaine, musiques urbaines, Petite bande, percussion africaines, percussions cubaines, percus MMOB, piano, tuba, violon, violoncelle, violoncelle baroque, composition électroacoustique, musique orientale

Les inscriptions ne sont pas possibles pour les enfants nés après 2017.

Article 3 - Modalités et sélection des candidatures

Les candidatures sont déposées lors des JIC à l'ENM les 3, 4 et 5 septembre 2025.

Les candidats rencontrent les enseignants à l'ENM aux dates suivantes :

- Mercredi 3 septembre 2025 : musique classique à contemporaine et musiques anciennes
- Jeudi 4 septembre 2025 : jazz, musiques traditionnelles, composition électroacoustique, rock et musiques amplifiées
- Vendredi 5 septembre 2025 : chanson, danse.

Après avoir fait enregistrer leur candidature auprès de l'administration, les candidats peuvent échanger avec les enseignants.

Pour les personnes ayant déjà une pratique instrumentale ou chorégraphique dans les disciplines auxquelles elles candidatent, un créneau d'audition leur sera attribué.

Les auditions se dérouleront à l'ENM entre le 8 et le 17 septembre 2025. Les résultats seront affichés sur place et publiés sur notre site internet jusqu'à 8 jours après l'audition.

Pour les personnes qui débutent dans la pratique instrumentale ou chorégraphique, si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, une priorité sera accordée aux candidats satisfaisants les quatre critères suivants :

- Résider à Villeurbanne
- Etre né entre 2010 et 2017
- Etre disponible aux horaires des cours proposés
- Présenter un âge compatible avec le dispositif pédagogique

Si le nombre de candidats remplissant les critères précités dépasse le nombre de places disponibles, et afin de favoriser l'égalité d'accès à l'Ecole, un tirage au sort sera effectué entre ces candidats, selon les modalités décrites à l'article 3.

Article 4 - Modalités du tirage au sort et publication

Pour pouvoir participer au tirage au sort, les candidats doivent obligatoirement avoir déposé une candidature lors des JIC, selon les modalités prévues à l'article 2.

Le tirage au sort sera effectué le 15 septembre 2025 sous le contrôle de SCP HUISSIERS-GRATTECIEL – 138 cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE, auprès de qui est déposé le présent règlement.

Pour les candidats débutants, la liste des admis sera affichée sur place (baie vitrée à l'entrée de l'école) et consultable sur le site internet (www.enm-villeurbanne.fr rubrique Devenir élève / Comment candidater).

Le présent règlement est consultable sur le site web de l'ENM ainsi qu'en version papier auprès de l'accueil de l'ENM.

Article 5 - Modalités d'inscription définitive

L'inscription n'est définitive qu'une fois remis au service scolarité le dossier d'inscription dûment complété ainsi que les pièces justificatives demandées dans les délais impartis. L'inscription sera à effectuer en ligne à partir du 8 septembre et jusqu'au 26 septembre 2025.

En cas de désistement et dans la limite des places disponibles, les candidats seront rappelés dans l'ordre du tirage au sort.

Des frais de dossier de 30 euros seront appliqués exclusivement aux candidats admis, et viendront s'ajouter aux frais d'inscription.

Article 6 – Protection des données personnelles des participants

Pour permettre la gestion d'une inscription, les formulaires à compléter sont informatisés et traités par l'ENM. Ils ont pour base légale la mission d'intérêt public. Les données personnelles recueillies sont destinées à l'usage exclusif du personnel de l'établissement. La durée de conservation de ces données est le temps du tirage au sort et/ou durant toute la durée de l'inscription. Dans les formulaires de collecte, certaines données sont obligatoires et marquées d'un

astérisque*. Toute fausse déclaration ou omission, peut entraîner, outre des sanctions pénales, la nullité de ladite inscription. L'ENM s'engage à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel soient conformes à la réglementation en matière de données à caractère personnel et notamment au Règlement européen sur la protection des données (RGPD) n°2016-679 du 27/04/2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les titulaires des données collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement de celles-ci. Ces titulaires peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, toutefois cette opposition peut entraîner l'impossibilité pour l'élève de suivre les cours auxquels il est inscrit, et de gérer son dossier.

Pour exercer ses droits chaque titulaire peut contacter le Service scolarité de l'ENM ou notre Déléguée à la protection des données à l'adresse suivante :

ENM de Villeurbanne, Déléguée à la protection des données, 46 cours de la République 69100 Villeurbanne

ou par e-mail : dpd@mairie-villeurbanne.fr.

En cas de réclamation, il peut aussi saisir l'autorité de contrôle compétente, la CNIL.

L'ENM s'engage à assurer la sécurité des données collectées en mettant en place une protection des données renforcée, par l'utilisation de moyens de sécurisation physiques et logiques. Et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés.